

/ DOSSIER DE PRESSE / DOSSIER DE PRESSE /

95^e CONGRÈS DES MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE

Du 19 au 22 novembre 2012

- **Communiqué de presse**
- **Fiches de présentation des débats (cf. détail)**
- **Contacts et adresses utiles**

En partenariat presse avec *Public Sénat* et *l'Hémicycle*

AMF
Service de la Communication
Marie-Hélène GALIN
Tél : 01 44 18 13 59
06 80 18 61 66
mhgalin@amf.asso.fr

Thomas OBERLÉ
Tél : 01 44 18 51 91
06 89 05 76 35
toberle@amf.asso.fr

Paris, le 7 novembre 2012

/ COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /

**95^{ème} Congrès des maires
et des présidents de communautés
19 au 22 novembre 2012**

« Les territoires, acteurs d'un monde en mutation »

Le 95^{ème} Congrès des maires et des présidents de communautés de France se déroulera du 20 au 22 novembre 2012 à Paris Expo (porte de Versailles). Il sera précédé par la traditionnelle journée des élus d'Outre-mer à l'Hôtel de ville de Paris le 19 novembre.

Cette année, le Congrès s'inscrit dans une démarche prospective : comment évolueront la France et ses habitants dans les vingt prochaines années ? Pour les élus, chargés de missions très quotidiennes mais aussi de porter des projets de long terme, il est essentiel de comprendre les mutations de la société qui les entoure. L'ambition des débats est aussi de leur montrer qu'ils en sont les acteurs. « Les territoires, acteurs d'un monde en mutation », tel est le fil rouge de ce congrès.

La crise économique, financière et sociale est bien sûr aussi en toile de fond : elle impose aux élus de se questionner chaque jour sur la manière de gérer le service public. Peut-on continuer à développer les services à la population avec des moyens contraints ? Si non, comment établir les priorités ? Comment répondre à la demande sociale ?

Les élus doivent faire face à un dilemme permanent : participer au redressement des finances publiques nationales est une évidence pour ces acteurs publics responsables, mais comment faire pour ne pas réduire les services et les investissements qui sont aussi le moteur de l'économie du pays et du bien-être social ?

De nombreux dossiers sensibles et importants seront traités au cours de ces trois journées : le logement, l'aménagement numérique du territoire, l'école, l'économie sociale et solidaire, la sécurité publique, la transition énergétique, la petite enfance... autant de sujets de préoccupations pour les citoyens et donc pour les élus locaux.

Le Président de la République s'adressera aux maires pour la première fois avec un discours très attendu, le mardi 20 novembre 2012 à 16h30, sur sa vision de la décentralisation et l'évolution des collectivités locales.

Contacts presse :

Marie-Hélène GALIN – mhgalin@amf.asso.fr – 01 44 18 13 59

Thomas OBERLÉ – toberle@amf.asso.fr – 01 44 18 51 91

Présence des personnalités politiques

Lundi 19 novembre 2012 (Hôtel de Ville)

- François HOLLANDE, Président de la République
- Victorin LUREL, ministre des Outre-Mer
- Bertrand DELANOE, maire de Paris

Mardi 20 novembre 2012 (Parc des expositions de la Porte de Versailles)

- François HOLLANDE, Président de la République, accompagné des membres du Gouvernement
- Jean-Pierre BEL, Président du Sénat
- Claude BARTOLONE, Président de l'Assemblée nationale, Salon des maires et des collectivités locales
- Manuel VALLS, ministre de l'Intérieur
- Marylise LEBRANCHU, ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique
- Bertrand DELANOE, maire de Paris

Mercredi 21 novembre 2012

- Vincent PEILLON, ministre de l'Education nationale
- Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales et de la Santé
- Cécile DUFLOT, ministre de l'Egalité des territoires et du Logement
- Michel SAPIN, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social
- Fleur PELLERIN, ministre chargée des PME, de l'Innovation et de l'Economie numérique
- Anne-Marie ESCOFFIER, ministre chargé de la Décentralisation
- Jean-Paul DELEVOYE, Président du Conseil économique, social et environnemental

Jeudi 22 novembre 2012

- Pierre MOSCOVICI, ministre de l'Economie et des Finances
- Delphine BATHO, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie
- Dominique BERTINOTTI, ministre chargée de la Famille

....

FICHES DE PRÉSENTATION DES DÉBATS

SOMMAIRE

LUNDI 19 NOVEMBRE – *Hôtel de Ville*

- Réunion des maires d'Outre-mer p. 3

MARDI 20 NOVEMBRE – *Paris Expo*

- Décentralisation acte III : qui fera quoi et comment ? p. 5
- 2014-2020 : les élus au cœur de la cohésion territoriale européenne p. 7

MERCREDI 21 NOVEMBRE – *Paris Expo*

- Bien aménager pour bien construire p. 9
- Pour une égalité numérique des territoires p. 11
- Finances locales : quelles nouveautés en 2013 ? p. 13
- Le maire, acteur de l'emploi et de l'innovation sociale et solidaire p. 15
- Les services à la population : comment et jusqu'où ? p. 17
- Le maire et les acteurs de la sécurité publique p. 19
- Refonder l'école, avec les maires et les présidents d'EPCI p. 21

JEUDI 22 NOVEMBRE – *Paris Expo*

- Les collectivités, acteurs du retour à l'équilibre et moteur de la relance p. 23
- Les communes au cœur de la transition énergétique p. 25
- Petite enfance : comment maintenir un accueil de qualité ? p. 27

- Séances plénières en auditorium
- Débats en atelier

POINTS D'INFORMATION :

(du 20 au 22 novembre)

p. 29 à 33

L'organisation des manifestations sur le territoire communal (réunion Mairie 2000) – Tourisme et commerce – Propreté : de l'incivilité aux dépôts sauvages – Le SPANC – Centenaire de la Première guerre mondiale – Schémas départementaux de coopération intercommunale

LUNDI 19 NOVEMBRE / HÔTEL DE VILLE DE PARIS
SÉANCE PLÉNIÈRE
DE 9H30 À 18H

RÉUNION DES MAIRES D'OUTRE-MER

Ouverture de la journée par **Jacques PÉLISSARD**, président de l'AMF et **Bertrand DELANOË**, maire de Paris

Avec la participation de **Victorin LUREL**, ministre des Outre-mer

En présence des présidents des associations départementales de maires :

- **Ghislaine ARLIE**, maire de Farino, présidente de l'Association française des maires de Nouvelle-Calédonie
- **Ibrahim Amédi BOINAHERY**, maire de Tsingoni, président de l'Association des maires de Mayotte
- **Maurice BONTE**, maire de l'Ajoupa Bouillon, président de l'Association des maires de la Martinique
- **Teriitepaiatua MAIHI**, maire délégué de Teavaro, président du syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française
- **René NOËL**, maire de La Désirade, président de l'Association des maires de la Guadeloupe
- **Roland ROBERT**, maire de La Possession, président de l'Association des maires de La Réunion
- **Jean-Pierre Théodore ROUMILLAC**, maire de Matoury, président de l'Association des maires de Guyane.

1^{ère} séquence – L'emploi au cœur des préoccupations des départements et des collectivités d'Outre-mer

La situation de l'emploi en Outre-mer est très dégradée, en particulier pour les jeunes, et les dispositifs de contrats aidés y sont particulièrement utiles. L'annonce de 40 000 nouveaux CAE et de 100 000 emplois d'avenir pour 2013 pose la question de leur répartition sur le territoire national et notamment de l'enveloppe qui sera dévolue aux départements d'Outre-Mer.

Elle soulève aussi la question des moyens qui seront donnés pour accompagner ces emplois. Les missions locales auront à développer leurs interventions pour suivre le jeune ayant conclu un emploi d'avenir et à s'assurer qu'il bénéficie d'une formation. Quels seront les moyens supplémentaires qui leur seront alloués pour effectuer ce travail de suivi? Vers quelles formations les jeunes seront-ils orientés ?

Le passeport mobilité études et formation professionnelle participe à l'aide apportée à l'emploi des jeunes. Comment trouve-t-il à s'appliquer dans les différents départements et quelle est son efficacité ?

Avec l'intervention d'**Emmanuelle WARGON**, déléguée générale de la Délégation générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) ; **Patrick MASCLET**, maire d'Arleux (Nord), président de la commission cohésion sociale de l'AMF, **Yolaine COSTES**, vice-présidente de la Région Réunion, déléguée à la continuité territoriale et à la mobilité; **Maurice GIRONCEL**, maire de Sainte-Suzanne (Réunion), **Jean-Michel LOUTOBY**, directeur de la Mission locale Nord-Martinique.

2^{ème} séquence – Les communes et communautés d’Outre-mer face à la crise financière

Les collectivités ultramarines semblent un peu moins frappées par les difficultés d’accès au crédit que leurs homologues de métropole. L’Agence française de développement (AFD) remplit une mission de soutien au développement économique et social en Outre-mer. Cette aide prend la forme d’un prêt bonifié permettant de financer les investissements des collectivités. Elle permet à celles-ci d’accéder, chaque année, à quelque 350 millions d’euros de financements.

Toutefois, la situation financière des collectivités d’Outre-mer reste fragile. Elles ont en effet des charges sociales très lourdes, notamment en raison du rôle d’amortisseur social que jouent les collectivités, dans des régions durement frappées par le chômage. Quel panorama des finances communales peut-on dresser aujourd’hui et quelles réponses à apporter ? (dispositif Cocarde, péréquation, ressources fiscales...). Quels sont les effets de la crise financière et leurs conséquences sur l’accès au crédit pour les collectivités d’Outre-mer ?

Avec la participation de **Philippe LAURENT**, maire de Sceaux (Hauts-de-Seine), président de la commission des Finances de l’AMF, **Patrick LEBRETON**, maire de Saint-Joseph (La Réunion) et président de la CINOR, **Nestor RADJOU**, représentant de l’Association des maires de Guyane, **Claude GIRAULT**, délégué général adjoint de la DEGEOM, **Pascal PACAUT**, directeur du département Outre-mer de l’Agence française de développement.

3^{ème} séquence – La gestion des déchets en Outre-mer

La mise en œuvre de la politique nationale de gestion des déchets se heurte à des contraintes spécifiques en Outre-mer, qui nécessitent une adaptation des outils et des dispositifs. Deux problèmes essentiels se posent aujourd’hui :

- le développement de filières de recyclage dans des conditions d’éloignement qui limitent l’efficacité des dispositifs nationaux ; il est donc impératif de développer des capacités locales de recyclage. Par ailleurs, face aux besoins de financement des équipements de collecte sélective, les pouvoirs publics ont ouvert, dans les départements d’Outre-mer, la possibilité d’une prise en charge de la collecte et du recyclage des déchets d’emballages directement par Eco-Emballages ; une première expérimentation de ce type est en cours à Mayotte ;
- la fermeture des installations de traitement de déchets non conformes aux normes européennes implique la recherche et la mise en œuvre de nouveaux équipements ; leur implantation, les organisations juridiques à mettre en place, le choix des techniques pertinentes, la recherche de partenaires industriels et l’accès aux financements nécessaires impliquent une forte motivation des élus, une coopération de toutes les collectivités et une participation des entreprises.

Avec la participation de **Michel BOURGAIN**, maire de l’Ile-St-Denis (Seine-Saint-Denis), rapporteur de la commission Environnement et Développement durable de l’AMF, **Justin ANATOLE**, président de la communauté de communes de l’Est Guyanais, **Michel FONTAINE**, maire de Saint-Pierre (Réunion) et président de la CIVIS, **Michel RINÇON**, président du SICTOM et adjoint au maire des Abymes (Guadeloupe), **Pierre SAMOT**, maire du Lamentin (Martinique) et président de la CACEM, **Georges PUCHON**, adjoint au maire de Pirae (Polynésie Française), **Patrick PLUMAIN**, adjoint au chef du département de l’écologie, du logement, du développement et de l’aménagement durables de la DeGeOM (ministère des Outre-mer), **Loïc BEROUD**, chef du département déchets – ministère de l’Ecologie, du Développement durable et de l’Energie, **Eric BRAC DE LA PERRIERE**, directeur général d’Eco-Emballages.

17H00 - INTERVENTION DE FRANÇOIS HOLLANDE, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Débats animés par Jean DUMONTEIL, journaliste.

MARDI 20 NOVEMBRE 2012 DE 9H45 À 12H30
SÉANCE PLÉNIÈRE (AUDITORIUM)

DÉCENTRALISATION ACTE III : QUI FERA QUOI ET COMMENT ?

Problématique

Le projet de loi de décentralisation sera en discussion au Parlement au début de l'année prochaine. Il proposera une nouvelle répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales, entre collectivités, ainsi que de nouveaux modes de coordination dans la mise en œuvre des politiques publiques. Au même moment et alors que l'intercommunalité couvrira l'intégralité du territoire national, la question du mode d'élection des élus intercommunaux et l'avenir du couple communes-communauté est posée.

Ces évolutions interpellent les maires et les présidents de communauté sur :

- les nouvelles relations entre le bloc communal et les autres échelons de collectivités (transferts de compétences – principe de chef de file – pacte de gouvernance), mais aussi avec l'Etat dont les missions et l'organisation devraient être redéfinies ;
- le renforcement du couple « communes-communauté » (refonte de la carte des intercommunalités, organisation des compétences et mutualisation des moyens) et la gouvernance des communautés (mode d'élection des élus municipaux et communautaires).

Débat présidé par :

- **Jacqueline GOURAULT**, sénateur-maire de La Chaussée-Saint-Victor (41), vice-présidente de la communauté d'agglomération de Blois-Agglompolys, présidente de la commission Intercommunalité de l'AMF
- **Christophe SIRUGUE**, député-maire de Chalon-sur-Saône (71), président de la communauté d'agglomération de Grand Chalon, rapporteur de la commission Intercommunalité de l'AMF

Intervention de Jean-Pierre BEL, Président du Sénat

1^{ère} séquence - Cohérence des politiques territoriales : quelles nouvelles règles du jeu ?

- Comment les régions, les départements et le bloc communal peuvent-ils travailler ensemble ? Nouveaux chefs de file : quelles incidences pour les communes et leurs intercommunalités (schémas régionaux ou départementaux, quelle nature et quelle portée) ? Pacte de gouvernance territoriale et conseil territorial des compétences : comment avoir une stratégie partagée entre les différents niveaux de collectivités (dans une logique de co-élaboration des politiques locales) ? Quelle représentation du bloc communal à l'échelle régionale (ou départementale) ? Quels nouveaux rapports financiers entre les communes-intercommunalités avec les autres échelons de collectivités ? Comment conserver la capacité d'initiative et de choix des communes et de leurs communautés ? Droit à l'expérimentation et pouvoir d'adaptation de la loi : comment et jusqu'où donner aux collectivités un pouvoir d'adaptation locale de la loi et des règlements lorsque l'intérêt général le justifie ? Quel rôle et quelle place pour l'Etat dans la définition des politiques territoriales ? Comment assurer l'équilibre des politiques sur le territoire national et l'équité entre les populations ?

- Illustration à travers la thématique du développement économique : comment cette nouvelle étape de la décentralisation pourra-t-elle participer au besoin de croissance tout en assurant l'équilibre des politiques de développement sur le territoire ? Quelle nouvelle organisation des compétences et des moyens des collectivités pour répondre aux enjeux de la revitalisation du tissu productif national et de compétitivité ? Quels nouveaux transferts de compétences et quelle répartition des rôles entre les collectivités et avec l'Etat (économie-innovation-recherche, politique industrielle et pôles de compétitivité, promotion à l'étranger, soutien aux entreprises en difficulté, tourisme, etc...) ? Quelle participation du bloc communal à la définition des schémas régionaux de développement économique et d'innovation ? Quels enjeux et quelle place pour les projets de développement économique des territoires (communaux, intercommunaux) ? Quel rôle pour les pôles métropolitains ?

Avec l'intervention de :

- **Pascal ALLIZARD**, maire de Condé-sur Noireau (14), président de la communauté de communes du pays de Condé et de la Druance - Condé Intercom
- **Michel DELEBARRE**, sénateur-maire de Dunkerque (59), président de la communauté urbaine de Dunkerque
- **André ROSSINOT**, maire de Nancy (54), président de la communauté urbaine du Grand Nancy, 1^{er} vice-président de l'Association des maires de France (AMF)
- **Arnaud VIALA**, maire de Vezins-de-Lévézou (12), président de la communauté de communes de Lévézou Pareloup
- **Claudy LEBRETON**, président de l'Assemblée des départements de France (ADF)
- **Alain ROUSSET**, président de l'Association des régions de France (ARF)

Avec la participation de **Marylise LEBRANCHU**, ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique.

2^{ème} séquence - : Quelle intercommunalité voulons-nous ? Organisation du couple communes/communauté, mode d'élection

Dans le cadre d'une nouvelle étape de décentralisation, la question du rôle et de l'organisation du couple communes-communauté se pose : faut-il renforcer le champ d'intervention des communautés (transfert de nouvelles responsabilités, statut d'autorité organisatrice, faciliter les modes de coopérations internes : accord cadre, territorialisation..) et/ou conforter ses missions stratégiques (développement économique, aménagement de l'espace) ? A quelles conditions ? Peut-il y avoir des organisations intercommunales différenciées en fonction des territoires ?

Quel mode d'élection des élus communaux et intercommunaux, demain ? Selon quel mode de scrutin ? Quelles incidences sur le mode d'élection des élus municipaux ?

Avec l'intervention de :

- **Gérard CESAR**, sénateur-maire de Rauzan (33), président de la communauté de communes Castillon-Pujols, président de l'Association départementale des maires de la Gironde
- **Gérard COLLOMB**, sénateur-maire de Lyon (69), président de la communauté urbaine du Grand Lyon, président de l'Association des communautés urbaines de France (ACUF)
- **Daniel DELAVEAU**, maire de Rennes (35), président de la communauté d'agglomération de Rennes Métropole, président de l'Assemblée des communautés de France (AdCF)
- **Michel DESTOT**, député-maire de Grenoble (38), président de l'Association des maires de grandes villes de France (AMGVF)
- **Françoise GATEL**, maire de Châteaugiron (35), présidente de la communauté de communes de Châteaugiron, présidente de l'Association des maires d'Ille-et-Vilaine

Avec la participation de **Manuel VALLS**, ministre de l'Intérieur

Débat animé par **Jean DUMONTEIL**, journaliste

**MARDI 21 NOVEMBRE 2012 DE 10H30 À 12H30
ATELIER - SALLE 42**

2014-2020 : LES ÉLUS AU CŒUR DE LA COHÉSION TERRITORIALE EUROPÉENNE

Problématique

Ce trimestre est crucial pour l'avenir de la politique de cohésion. A Bruxelles, les ministres et députés négocient les volets budgétaire et législatif, mais Paris et les préfectures sont d'ores et déjà mobilisés dans l'élaboration du contrat de partenariat, des diagnostics territoriaux et même des programmes opérationnels régionaux (PO). Dans ce contexte, les élus doivent être sensibilisés sur les enjeux de cette prochaine programmation (coordination des différents fonds, simplification mais également concentration thématique, conditionnalités, etc.) et être mobilisés pour défendre leurs intérêts dans la concertation territoriale.

Atelier animé par :

- **Christophe ROUILLON**, maire de Coulaines (72), vice-président de la communauté urbaine Le Mans métropole, président de la commission Europe de l'AMF
- **Agnès LE BRUN**, maire de Morlaix (29), vice-présidente de Morlaix Communauté, députée européenne, rapporteur de la commission Europe de l'AMF

1^{ère} séquence – Présentation des propositions de la Commission européenne et état des négociations sur la politique de cohésion 2014-2020

Ce premier temps permettra de décrypter les propositions de la Commission européenne, qu'elles soient législatives ou budgétaires, et d'avoir un état des lieux des négociations à la fois au Parlement et au Conseil de l'Union européenne.

Avec l'intervention de :

- **Jean-Sébastien LAMONTAGNE**, conseiller politique régionale à la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne

2^{ème} séquence – Etat de préparation en France

Les autorités françaises commencent déjà la négociation au plus haut niveau de l'accord de partenariat qui sera le cadre national commun aux différents fonds et les préfectures et conseils régionaux auront pour la plupart terminé leur exercice de diagnostic territorial. C'est le moment pour les élus de se faire entendre s'ils veulent participer à l'élaboration des programmes opérationnels régionaux (PO).

Avec l'intervention de :

- **Florence CLERMONT-BROUILLET**, conseillère Europe à la DATAR
- **Yolaine COSTES**, vice-présidente du conseil régional de La Réunion

3^{ème} séquence – La mise en perspective pour les territoires français et la prise en compte des spécificités territoriales.

A l'heure où la présence de l'Etat diminue dans les territoires et où les communes créent des structures dédiées (GAL, pôles métropolitains, etc.) quel est l'effet de l'action européenne ? Quelle contribution les élus locaux peuvent-ils apporter aux grands enjeux européens ? La discussion abordera les volets urbain et rural, et bien entendu la question de la gouvernance, à la fois sous forme d'analyse-bilan de la période 2007-2014 qui s'achève, et sous forme de propositions et de recommandations pour 2014-2020.

Avec l'intervention de :

- **Michel DELEBARRE**, sénateur-maire de Dunkerque (59), président de la commission "Cohésion territoriale" du Comité des régions
- **Christophe CHAILLOU**, maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle (45), directeur général de l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE)
- **Gérard PELTRE**, maire de Lachaussée (55), président du Comité consultatif européen de la ruralité

MERCREDI 21 NOVEMBRE 2012 DE 9H30 À 12H30

SÉANÉ PLÉNIÈRE (AUDITORIUM)

BIEN AMÉNAGER POUR BIEN CONSTRUIRE

Problématique

Dans un contexte de maîtrise de la dépense publique, et alors que l'accès à un logement décent et à un coût acceptable, en métropole comme en Outre-mer, constitue plus que jamais un enjeu national, les collectivités locales sont appelées à jouer un rôle de plus en plus important pour offrir sur leur territoire, à l'ensemble des ménages, une offre diversifiée favorisant les parcours résidentiels, du logement locatif social à l'accession à la propriété.

Si l'Etat doit rester le garant de la solidarité nationale, s'il lui appartient de déterminer et de conduire la politique du logement, c'est à l'échelon local de mettre en œuvre concrètement les politiques de l'habitat, au plus près des besoins des habitants et là où peuvent être mieux prises en compte la réalité du marché immobilier, la capacité financière des ménages, la diversité des situations et les évolutions des territoires, liées à la démographie et au développement économique (accueil des populations, des entreprises, etc.).

Les collectivités disposent pour cela de compétences majeures en matière de planification et de maîtrise du foncier. Elles assurent également un rôle croissant dans le financement des logements sociaux et d'accession sociale à la propriété. Elles peuvent disposer, à l'échelon des communautés urbaines, d'agglomération, voire de communes, de la délégation des aides à la pierre. Elles interviennent enfin dans la restructuration des quartiers d'habitat social, au travers des opérations ANRU, dans la revitalisation des quartiers et bourgs anciens et peuvent apporter leur appui parfois à la rénovation du parc social privé.

Pour rendre plus efficaces les politiques territoriales de l'habitat, un débat est engagé aujourd'hui sur une clarification des rôles et des responsabilités au sein du bloc local d'une part, entre l'Etat et les collectivités locales d'autre part.

Débat présidé par :

- **Annie GUILLEMOT**, maire de Bron (69), vice-présidente de la communauté urbaine du Grand Lyon, présidente de la commission des Villes de l'AMF
- **Pierre JARLIER**, sénateur-maire de Saint-Flour (15), président de la communauté de communes du Pays de Saint-Flour, président de la commission Urbanisme de l'AMF

Introduction par Michel MOUILLART, professeur d'économie à l'université de Paris Ouest Nanterre

1^{ère} Séquence - Quelle gouvernance territoriale des politiques d'aménagement et de planification ?

Les communes et les EPCI jouent un rôle déterminant dans la production de logements, notamment en mettant en œuvre leurs compétences dans les domaines de l'aménagement de l'espace, de la planification et de la maîtrise foncière. Les modalités d'exercice de ces compétences et leur efficacité aujourd'hui, les interrogations sur le niveau adéquat, au regard de la diversité des territoires, de leur mise en œuvre (échelles territoriales des SCOT et des PLU) et les moyens réels enfin dont disposent les communes et les communautés pour conduire leurs projets, alors même que « les dynamiques foncières et immobilières semblent échapper aux régulations publiques », feront l'objet des débats en première séquence.

Il s'agira aussi de mettre en évidence la diversité des réponses selon les territoires et le rôle de proximité déterminant de la commune en ce domaine.

Enfin, cette séquence sera l'occasion de s'interroger sur les alternatives au désengagement de l'Etat en matière d'ingénierie territoriale, alors que tous les acteurs de l'aménagement et de la construction réclament une plus grande qualité des documents de planification.

Avec l'intervention de :

- **Michel HEINRICH**, député-maire d'Epinal (88), vice-président de la communauté d'agglomération d'Epinal-Golbey, président de la Fédération nationale des SCOT
- **Philippe BODARD**, maire de Mûrs-Erigné (49), vice-président de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole
- **Joseph TYRODE**, maire de Mandeure (25), président de l'Association des établissements publics foncier locaux
- Un élu d'outre-mer

2^{ème} Séquence - A quelles conditions les politiques locales de l'habitat peuvent-elles davantage contribuer à la production de logements ?

La deuxième séquence portera sur les conditions qui permettent ou devraient permettre aux politiques locales de l'habitat de favoriser la construction et la production de logements. Elle sera donc l'occasion d'abord de s'interroger sur l'action de l'Etat, sur ses objectifs (500.000 logements par an dont 150.000 logements sociaux), sur les dispositifs susceptibles d'aider les « maires bâtisseurs » et enfin sur les moyens financiers qu'il peut mobiliser.

En effet, par les moyens dont il dispose (aides à la pierre, aides fiscales à l'investissement locatif par exemple), ou qu'il peut mobiliser (mobilisation du 1% logement en faveur de l'ANRU, nouveaux financements de l'ANAH), par ses décisions (livret A, encadrement des loyers), par sa politique foncière (cession de terrains aux collectivités locales et aux bailleurs sociaux), par sa responsabilité dans la mise en œuvre du droit au logement, l'Etat encadre et oriente les politiques locales de l'habitat.

Il s'agira aussi de débattre de la complémentarité et de l'articulation des politiques locales de l'habitat avec celles conduites par les autres acteurs du logement (bailleurs sociaux, aménageurs, promoteurs, lotisseurs, etc.).

Il s'agira enfin de s'interroger sur une évolution qui consisterait à confier, avec quels moyens et selon quelles modalités, davantage de responsabilités aux territoires ?

Avec l'intervention de :

- **Valérie LÉTARD**, sénatrice, présidente de Valenciennes Métropole (59)
- **Marie-Noëlle LIENEMANN**, sénatrice, présidente de l'Union sociale pour l'habitat
- **Michel PIRON**, député, président de la communauté de communes des Coteaux-du-Layon (41), président du Conseil national de l'Habitat
- **Alain REGNIER**, délégué interministériel pour l'Hébergement et l'accès au logement (Dihal)
- **Benjamin DUBERTRET**, directeur du Fonds d'épargne de la Caisse des dépôts
- Un représentant de communes d'Outre-mer

Avec la participation de Cécile DUFLOT, ministre du Logement et de l'Egalité des Territoires

Débat animé par Jean DUMONTEIL, journaliste

MERCREDI 21 NOVEMBRE DE 9H30 À 12H30
ATELIER – SALLE 41

POUR UNE EGALITÉ NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES

Problématique

L'accès de tous au haut et très haut débit, fixe et mobile, constitue une priorité pour tous les territoires. Cet atelier permettra à la fois de dresser un premier bilan de la mise en œuvre du programme national très haut débit et du déploiement de la fibre optique mais aussi d'évoquer la feuille de route du nouveau gouvernement. Il sera également l'occasion de débattre des solutions complémentaires à la fibre optique sans oublier les interrogations sur le cadre financier dans lequel s'inscrivent ces actions avec l'alimentation du Fonds d'aménagement numérique des territoires, créé en 2009.

Atelier animé par :

- **Jean DIONIS du SÉJOUR**, maire d'Agen, président de la communauté d'agglomération d'Agen, co-président du groupe de travail Technologies de l'information et de la communication de l'AMF
- **Daniel NOUAILLE**, maire d'Aixe-sur-Vienne, président de la communauté de communes du Val-de-Vienne, co-président du groupe de travail Technologies de l'information et de la communication de l'AMF

Introduction de :

- **Joël MAU**, directeur de mission à Télécom Paristech, chargé d'une mission d'étude sur le très haut débit pour tous

1^{ère} séquence – Quelles sont les attentes et le rôle des collectivités territoriales pour la décennie à venir ?

Quelle gouvernance ? Quelle articulation avec les opérateurs privés ? Quelle péréquation et quelle pérennité des financements ? Les interrogations des élus sont nombreuses sur le cadre qui leur permettra d'agir et d'atteindre le très haut débit pour tous d'ici 2020.

Avec l'intervention de :

- **Yves KRATTINGER**, président du conseil général de la Haute-Saône, président de la commission TIC de l'Assemblée des départements de France
- **Michel-François DELANNOY**, maire de Tourcoing (59), vice-président du conseil régional du Nord-Pas de Calais, représentant de l'Association des régions de France

2^{ème} séquence – Que penser des solutions technologiques complémentaires de la fibre optique ?

Cette séquence permettra d'éclairer les maires sur les options technologiques fixes et mobiles complémentaires à la fibre optique et d'échanger sur les avantages et les limites des solutions dites de « montée en débit » (satellite, offre PRM...), ainsi que sur les opportunités offertes par l'arrivée du réseau mobile « 4G ».

Avec l'intervention de :

- **Nicolas BONNEAU**, maire de la Chapelle-Saint-Mesmin (45)
- **Gilbert LE VAILLANT**, maire de Quemper-Guezennec (22)
- **Romain BONENFANT**, chef de l'unité Infrastructures haut débit et très haut débit à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Avec la participation de Fleur PELLERIN, ministre déléguée auprès du ministre du Redressement productif, chargée des Petites et moyennes entreprises, de l'Innovation et de l'Economie numérique

**MERCREDI 21 NOVEMBRE DE 9H30 À 12H30
ATELIER - SALLE 42**

FINANCES LOCALES : QUELLES NOUVEAUTÉS POUR 2013 ?

Problématique

Alors que la séance plénière du 22 novembre matin présentera les enjeux et la place que devront occuper les collectivités locales dans le plan de retour à l'équilibre des finances publiques, ce débat sur les finances locales vise à entrer dans le détail de la « mécanique ».

Atelier animé par :

- **Philippe LAURENT**, maire de Sceaux (92), vice-président de la communauté d'agglomération Les Hauts de Bièvre, président de la commission Finances et fiscalité de l'AMF
- **Antoine HOMÉ**, maire de Wittenheim (68), vice-président de la communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération membre de la commission Finances et fiscalité de l'AMF

1^{ère} séquence – Quelles mesures du projet de loi de finances pour 2013 influenceront sur les budgets des collectivités locales (fiscalité, dotations, péréquation...) ?

Ce premier temps permettra de décrypter les principales mesures à destination des collectivités locales figurant dans le projet de loi de finances pour 2013. Une attention particulière sera portée aux modifications du Fonds de péréquation intercommunal et communal.

Avec l'intervention de :

- **David PHILOT**, sous-directeur des Finances locales et de l'action économique à la DGCL

2^{ème} séquence – Où en est-on de la révision des valeurs locatives ?

Alors que la phase d'expérimentation s'est achevée il y a quelques mois, la décision de généraliser la révision relative aux locaux professionnels vient d'être annoncée, et les opérations de révision devraient débuter dès le début de l'année 2013. Seront présentés les modalités et le calendrier des différentes étapes de révision des valeurs professionnelles. Cette séquence abordera également les perspectives envisagées concernant le chantier de la révision des locaux d'habitation.

Avec l'intervention de :

- **Christine MESNAGER**, chef de bureau GF 3A, sous-direction des missions foncières, de la fiscalité du patrimoine et des statistiques, DGFIP
- **Marina FAGES**, sous-direction des missions foncières, de la fiscalité du patrimoine et des statistiques, DGFIP

3^{ème} séquence – Quels sont les enjeux du passage à la dématérialisation des pièces comptables ?

Au 31 décembre 2014, l'ensemble des collectivités qui dématérialisent leurs pièces comptables devront recourir à un vecteur unique d'échanges de flux informatiques, le protocole d'échange standard version 2 (PESV2), développé par la DGFIP en partenariat avec les associations nationales d'élus dans le cadre de la structure nationale partenariale.

Quels changements ce passage implique-t-il sur la gestion interne à la collectivité et les rapports avec le comptable public? Quels avantages et quels inconvénients ?

L'objectif de cette séquence est de préparer les élus qui souhaitent se lancer dans la dématérialisation et d'accompagner les collectivités qui la pratiquent déjà, par des retours d'expériences et une présentation du dispositif.

Avec l'intervention de :

- **Alain RISSON**, représentant de l'AMF à la Structure nationale partenariale
- **Frédéric IANNUCCI**, chef du service des collectivités locales, DGFIP
- **Jean-Luc BRENNER**, sous-directeur, DGFIP

Avec la participation de Anne-Marie ESCOFFIER, ministre déléguée chargée de la Décentralisation

**MERCREDI 21 NOVEMBRE DE 9H30 À 12H30
ATELIER - SALLE 43**

LE MAIRE, ACTEUR DE L'EMPLOI ET DE L'INNOVATION SOCIALE ET SOLIDAIRE

Problématique

Les communes et leurs groupements, par leur implication dans le service public de l'emploi, jouent un rôle majeur. Elles sont devenues à part entière des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle grâce aux outils qu'elles ont mis en place sur leur territoire tels que missions locales, maisons de l'emploi, PLIE...

Le développement des contrats aidés, qu'il s'agisse des contrats d'insertion – contrats d'accompagnement dans l'emploi ou du nouveau dispositif des emplois d'avenir, ne pourrait être ce qu'il est devenu sans une implication forte des communes d'accepter un rôle d'employeur pour ce type de contrat.

Les communes et leurs groupements s'impliquent toujours et encore dans le domaine de l'emploi, avec un soutien d'un nouveau type : celui aux activités relevant de l'économie sociale et solidaire. Cette économie est un acteur de proximité, de cohésion sociale et d'innovation. Elle veut créer des emplois durables et renforcer le lien social.

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire appuient le développement économique des territoires et constituent ainsi un levier important des politiques publiques. De plus en plus de communes et groupements accompagnent ces structures qui représentent 10% de l'emploi en France.

Atelier animé par :

- **Patrick MASCLÉ**, maire d'Arleux (59), vice-président de la communauté d'agglomération du Douaisis, président de la commission Cohésion sociale de l'AMF
- **Catherine PEYGE**, maire de Bobigny (93), vice-présidente de la communauté d'agglomération Est Ensemble, rapporteur de la commission Cohésion sociale de l'AMF
- **Jean GIRARDON**, maire de Mont-Saint-Vincent (71), président de la communauté de communes Autour du Mont Saint Vincent, co-président du groupe de travail Développement économique et commerce de l'AMF
- **Martial PASSI**, maire de Givors (69), vice-président du Grand Lyon, co-président du groupe de travail Développement économique et commerce de l'AMF

1^{ère} séquence – Les maires, soutiens des politiques en faveur de l'emploi

Les communes et les EPCI participent à la mise en place de nombreux outils destinés à permettre aux candidats à l'emploi et notamment aux jeunes, un meilleur accès au monde du travail et à faciliter les différentes démarches à accomplir.

Les emplois d'avenir destinés prioritairement aux jeunes les moins qualifiés ou en difficulté d'emploi sont un nouvel outil pour les communes qui contiennent des exigences fortes en matière d'accompagnement et de formation, et les missions locales ont un rôle essentiel à jouer.

Quelles sont les conditions nécessaires à la bonne conclusion de ces nouveaux contrats sur les différents territoires ? Quels seront les partenariats à nouer, notamment avec les dispositifs territoriaux ou nationaux du service public de l'emploi ? Quels seront les moyens donnés aux missions locales ? Comment assurer aux jeunes une formation suffisamment reconnue et permettre l'entrée dans un emploi du secteur marchand ?

Par ailleurs, le soutien à l'emploi des personnes en difficultés par l'insertion de clauses sociales dans les marchés publics est rendue possible grâce à plusieurs dispositifs spécifiques : les marchés réservés (article 15 du CMP), les marchés publics de services de qualification et d'insertion professionnelle (article 30 du CMP), les critères d'attribution (article 53 du CMP) et, le plus contraignant, les conditions d'exécution du marché (article 14 du CMP).

Comment choisir l'outil le plus adapté ? Quelles sont les conditions de mise en œuvre et de réussite ? Comment organiser l'ingénierie permettant à l'acheteur de choisir la clause d'insertion la plus motivante pour l'entreprise et la plus adaptée à l'insertion ? Comment faire en sorte que ces clauses soient correctement respectées et appliquées ?

Avec l'intervention de :

- **Maurice BONTE**, maire de l'Apouja Bouillon (972), président de l'Association des maires de la Martinique (pressenti)
- **Jean-Claude BOUCHET**, député-maire de Cavaillon (84), président de la communauté de communes Provence-Luberon-Durance, président de la mission locale du Luberon, du Pays des Sorgues et des Monts du Vaucluse (pressenti)
- **Bernard CHARLES**, adjoint au maire de Lille (59)
- **Christine ORAIN**, adjointe au maire de Ploufragan (22), vice-présidente de la communauté d'agglomération de Saint Briec, vice-présidente du conseil général des Côtes d'Armor
- **Gérard BRUNAUD**, vice-président de l'Observatoire des achats responsables
- **Emmanuelle WARGON**, déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle

Et avec Vincent ALAZARD, maire de Laguiole, sur l'utilisation commerciale du nom de la commune.

2^{ème} séquence – Les emplois de demain sont dans les territoires : le positionnement de l'économie sociale et solidaire et des circuits courts

Créer de l'emploi non délocalisable, au plus près des besoins des territoires, en cherchant à renforcer le lien social avec des structures à gouvernance innovante, telles sont les ambitions de l'économie sociale et solidaire et des circuits courts.

L'implication dans l'économie sociale et solidaire peut être une opportunité pour les communes et EPCI de faire davantage coïncider le développement économique avec les besoins sociaux de leurs territoires. Les communes et EPCI ont un vrai rôle à jouer pour favoriser ce développement économique durable.

Quels sont les apports de l'économie sociale et solidaire pour les territoires ? Comment les communes et leurs groupements peuvent-ils s'appuyer sur ces entreprises pour répondre aux besoins de la population ?

Comment intégrer l'économie sociale et solidaire dans les politiques locales ? Quelles collaborations nouer entre ces structures et les collectivités ? Quels sont les enjeux financiers de cette économie ?

Dans la même perspective, l'investissement des communes et des EPCI dans le développement des circuits courts et de proximité est un phénomène croissant qui marque la volonté de dynamiser le tissu local par la relocalisation de l'économie, tout en cherchant à avoir un impact environnemental et social positif.

Comment aider à structurer les filières courtes et de proximité sur leur territoire ? Quelles sont leurs différentes possibilités d'intervention ?

Avec l'intervention de :

- **Marc DAUNIS**, sénateur-maire de Valbonne Sophia Antipolis (06), vice-président de la communauté d'agglomération Sophia Antipolis
- **François SZYPULA**, maire d'Arronnes (03), conseiller général
- **Jean Marie VERCRUYSE**, maire d'Aube (61), vice-président de la communauté de communes du Pays de l'Aigle
- **Christian SAUTTER**, président de France Active
- **Julien LABRIET**, chargé de mission à la Fédération nationale d'agriculture biologique

Avec la participation de Michel SAPIN, ministre de l'Emploi, du Travail, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

MERCREDI 21 NOVEMBRE 2012 DE 14H30 À 17H30

SÉANCE PLÉNIÈRE (AUDITORIUM)

LES SERVICES À LA POPULATION : COMMENT ET JUSQU'OU ?

Problématique

Dans un contexte général de crise et de maîtrise des coûts et des effectifs, la question des services à la population prend une acuité toute particulière pour les maires et présidents de communautés, que ce soit pour les services directement rendus par les collectivités locales comme ceux relevant de grands opérateurs publics ou privés.

Entre les attentes de leurs populations, le foisonnement des normes, les regroupements de communes et la diversité des parties prenantes, les maires et les présidents de communauté sont à la fois producteurs, organisateurs et facilitateurs de l'offre de services à la population.

Ainsi, sera-t-il toujours possible de garantir, partout sur le territoire, la même offre de services, que le principe d'égalité est censé imposer ? Comment peuvent s'organiser les maires et les présidents de communautés pour répondre aux besoins d'une population qui évolue ?

Débat présidé par :

- **Michel VERGNIER**, député-maire de Guéret (23), président de la communauté de communes de Guéret Saint-Vaury, président de la commission des Communes et territoires ruraux de l'AMF
- **Stéphane BEAUDET**, maire de Courcouronnes (91), vice-président de la communauté d'agglomération Evry Centre Essonne, co-président du groupe de travail Logement de l'AMF

Introduction par Michel VERPEAUX, professeur de droit public à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

1^{ère} séquence - Peut-on conjuguer égalité des usagers et diversité des territoires ?

Entre des populations dont les besoins évoluent, des territoires possédant leurs spécificités propres, des dispositifs de régulation imposant des normes, le maire et le président de communauté ont la délicate responsabilité d'offrir une gamme de services à la population la plus complète possible.

Comment les maires et présidents de communauté peuvent-ils garantir l'égalité de chaque citoyen devant le service public ? Des dispositifs de régulation existent-ils et à quel niveau ?

Quel équilibre trouver entre standardisation des services et autonomie d'action ? Quels sont les enjeux financiers pour les collectivités ? Comment les communes peuvent-elles s'organiser pour voir leur position mieux représentée dans les instances de décision ? Comment adapter les normes localement ? Quel peut en être le cadre et quelles pourraient être les conditions ? Faut-il des limites à l'adaptation ?

Avec l'intervention de :

- **Ghislaine ARLIE**, maire de Farino (988), présidente de l'Association française des maires de Nouvelle-Calédonie (en attente)
- **Vanik BERBERIAN**, maire de Gargilès-Dampierre (36), président de l'Association des maires ruraux de France
- **Gilles LEPROUST**, maire d'Allonnes (72), vice-président de la communauté urbaine Le Mans Métropole
- **Pierre MOREL-À-L'HUISSIER**, député-maire de Fournels (48), président de la communauté de communes des Hautes Terres, rapporteur de la commission Communes et territoires ruraux de l'AMF

2^{ème} séquence - : Le service à la population dans la crise : quelles solutions innovantes ?

Dans un contexte financier toujours plus contraint, comment les maires et présidents de communautés peuvent-ils s'organiser pour préserver une offre de service de qualité et de proximité ? La mutualisation des services à la population au sein d'une communauté est-elle une réponse adaptée partout, en milieu rural, péri-urbain ou urbain ? Quels sont les bénéfices, mais aussi les difficultés et les limites de cette organisation ? Comment faire mieux dans un contexte de baisse générale des effectifs ? Quelle place accorder au secteur associatif et au secteur privé ? Sous quelle forme juridique ?

Avec deux illustrations :

- **la santé**. Entre mutualisation, mise en réseau et politique d'incitation, sur quels leviers d'action le maire et le président de communauté peuvent-ils s'appuyer pour développer une offre de soin de qualité et de proximité ?
- **l'accès à un socle de services publics**. Comment les élus peuvent-ils s'organiser sur un territoire pour établir un partenariat avec des opérateurs ? Quels sont les coûts d'investissement et de fonctionnement d'un tel service, supporté par les collectivités locales ? Quel équilibre trouver entre un accueil dématérialisé et un accompagnement humain de proximité ? Ces dispositifs répondent-ils aux attentes et aux besoins de la population ? Comment améliorer ces dispositifs ?

Avec l'intervention de :

- **Yves BOULOUX**, maire de Montmorillon (86), président de la communauté de communes du Montmorillonais, président de l'Association des maires de la Vienne
- **Jean-Pierre BOUQUET**, maire de Vitry-Le-François (51), co-président du groupe de travail Santé de l'AMF
- **Jean CAM**, président délégué de l'Union nationale des PIMMS (Points information médiation multi services)
- **Paulin LLECH**, président de la Fédération française des services à la personne et de proximité / CGPME

Avec la participation de Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, et Jean-Paul Delevoye, président du Conseil économique social et environnemental

Débat animé par Jean DUMONTEIL, journaliste

MERCREDI 21 NOVEMBRE DE 14H30 À 17H30
ATELIER - SALLE 43

LE MAIRE ET LES ACTEURS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Problématique

La sécurité publique est un domaine où la répartition des compétences entre l'Etat et les communes ou communautés nécessite d'être clarifiée.

Comment généraliser, y compris dans le monde rural, des outils adaptés, tels que les « stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance » ? Avec quels acteurs et à quelle échelle ?

Atelier animé par :

- **Gérard HAMEL**, maire de Dreux (28), président de la communauté d'agglomération du Drouais, co-président du groupe de travail Sécurité et prévention de la délinquance de l'AMF
- **Jean-Pierre HAVRIN**, adjoint au maire de Toulouse (31), membre du groupe de travail Sécurité et prévention de la délinquance de l'AMF

1^{ère} séquence – Quelles sont les véritables marges de manœuvre dont dispose le maire en matière de tranquillité publique ?

A partir de témoignages d'élus, ce premier temps permettra d'aborder non seulement les apports et les difficultés du travail partenarial en vue d'améliorer la tranquillité publique sur un territoire mais également l'échelle pertinente pour développer une stratégie.

Avec l'intervention de :

- **Vincent LEDOUX**, maire de Roncq (59), vice-président de la communauté urbaine Lille Métropole (sous réserve),
- **Olivier BECHT**, maire de Rixheim (68), président délégué de Mulhouse Alsace Agglomération,

Cette séquence sera aussi l'occasion pour les sénateurs **René VANDIERENDONCK** et **François PILLET**, auteurs d'un rapport sur les polices municipales, d'intervenir sur ce sujet.

2^{ème} séquence – Comment fait-on pour bâtir une stratégie ?

Cette seconde séquence sera l'occasion d'étudier la procédure à mettre en œuvre pour partager un diagnostic avec les forces nationales et comment, à partir de ce diagnostic, engager un travail avec les partenaires concernés.

Avec l'intervention de :

- **Raphaël LE MEHAUTE**, secrétaire général du Comité interministériel de prévention de la délinquance
- **Alain BOISSINOT**, recteur de l'académie de Versailles
- un président de conseil général
- des représentants de la gendarmerie et de la police nationales
- un représentant de l'Union sociale pour l'Habitat
- un représentant de la SNCF

3^{ème} séquence – Comment évaluer les actions visant à assurer la tranquillité publique ?

Cette dernière séquence sera consacrée à l'évaluation. Cette dernière est relativement récente dans le domaine de la prévention. Afin d'accompagner les élus locaux dans cette démarche, la mission permanente d'évaluation de la politique de prévention de la délinquance a élaboré un guide de l'évaluation sur lequel les édiles peuvent s'appuyer pour élaborer leurs propres critères d'évaluation. Concrètement, que peut faire le maire sur son territoire pour avoir une vision juste de la politique mise en œuvre ?

Avec l'intervention de :

- **Gérard COLLOMB**, sénateur-maire de Lyon (69), président de la communauté urbaine du Grand Lyon (sous réserve)
- **Luc STREHAIANO**, président de la communauté d'agglomération de la vallée de Montmorency,
- des représentants de la gendarmerie et de la police nationales

MERCREDI 21 NOVEMBRE DE 14H30 À 17H30
ATELIER - SALLE 42

REFONDER L'ÉCOLE, AVEC LES MAIRES ET LES PRÉSIDENTS D'EPCI

Problématique

Erigée en priorité du gouvernement, l'école a fait l'objet d'une concertation nationale et territoriale en vue d'une loi d'orientation et de programmation prévue pour 2013. Constatant que l'école n'arrive pas à endiguer l'échec scolaire ni les inégalités sociales, le Président de la République a fait siennes les propositions du rapport qui lui a été remis le 9 octobre, confirmant la nécessité d'une refondation ciblée sur l'école primaire, pour les réduire. Mais une telle refondation aura nécessairement des répercussions conséquentes sur les communes et EPCI compte tenu du rôle prépondérant que jouent ces derniers en matière éducative. En effet, outre une transformation des méthodes pédagogiques en lien avec la révolution numérique et la redéfinition du socle commun (écoles et collèges), le rapport fait aussi des propositions pour une refonte des rythmes scolaires, plus conformes aux rythmes de l'enfant, et sur le développement du numérique.

Quelle sera la place des communes et leurs groupements dans ces nouvelles orientations et quel rôle ceux-ci devront-ils jouer ? Quelles en seront les conséquences organisationnelles et financières ?

Une telle réforme ne peut que susciter un nouveau pacte éducatif territorial entre les différents acteurs dont en premier lieu les collectivités territoriales, en particulier sur les questions des rythmes éducatifs et du numérique. Quelles seront les conditions du partenariat entre l'Etat, les communes et les EPCI ? Un nouveau partage des responsabilités doit-il être instauré au service de la réussite des enfants ? Si oui, sous quelle forme ?

Quelle prise en compte par l'Etat des territoires ruraux et urbains en difficulté pour réduire les inégalités scolaires ? A-t-il les moyens de mettre en place un mécanisme de péréquation ?

Atelier animé par :

- **Pierre-Alain ROIRON**, maire de Langeais (37), vice-président de la communauté de communes Touraine Nord Ouest, président de la commission Education et culture de l'AMF
- **Pierre-Yves JARDEL**, maire d'Orbais l'Abbaye (51), président de la communauté de communes de la Brie des Etangs, rapporteur de la commission Education et culture de l'AMF

1^{ère} séquence – Rythmes éducatifs : quelle concrétisation des mesures annoncées pour la rentrée 2013 ?

Globalement, les maires sont favorables à un retour à une semaine de neuf demi-journées, dans l'intérêt de l'enfant. Toutefois, l'annonce par le ministre de l'Education nationale de l'introduction, à la rentrée 2013, d'une semaine de 23h de cours, dont trois heures le mercredi, auquel s'ajouteraient 2h30 d'aide aux devoirs assurée par l'Education nationale et 1h30 de temps éducatif à la charge des collectivités, suscite, de la part des maires et présidents d'EPCI, les interrogations suivantes :

- comment s'articulent ces deux temps éducatifs ? Quel accueil éducatif des enfants à la charge des communes et de leurs groupements ? Quelle faisabilité organisationnelle et financière pour ces derniers ?
- Une démarche contractuelle de type projet éducatif territorial constitue-t-elle l'outil le plus adéquat pour résoudre cette équation? Si oui, quel statut et quelles aides financières de l'Etat? Quelles autres possibilités?

Avec l'intervention de :

- **Françoise BOUVIER**, maire d'Offemont (90), vice-présidente de la communauté d'agglomération belfortaine
- **Laurent GARCIA**, maire de Laxou (54), vice-président de la communauté urbaine du Grand Nancy
- **Valérie KUMM**, maire de Péronne (80), vice-présidente de la communauté de communes de la Haute Somme
- **Eric FAVEY**, secrétaire général adjoint de la Ligue de l'enseignement

2^{ème} séquence – Numérique : quel partenariat entre l'Education nationale et les maires et présidents d'EPCI ? Pour quelle réussite des élèves ?

Le développement du numérique dans les écoles ne peut se faire que dans le cadre d'un partenariat étroit entre l'Education nationale et les maires et présidents d'EPCI, au niveau académique. En effet, face aux évolutions numériques constantes, les élus ont besoin d'une meilleure visibilité sur les orientations définies à moyen terme avec l'Education nationale, notamment sur le niveau et le type d'équipement numérique à acquérir, mais aussi de ressources numériques.

Dès lors, plusieurs questions se posent :

- comment raccorder les écoles isolées au haut et au très haut débit, nécessaire pour les nouveaux outils numériques ?
- Quels équipements faut-il privilégier ? Doit-il y avoir une norme commune ?
- Quelle traduction de l'annonce faite par le ministre en faveur de la négociation d'offres d'achat d'équipements ?
- Quel traitement de la question de la maintenance, selon qu'il s'agisse de l'équipement ou de la ressource numérique ?
- Quel engagement de l'Education nationale pour le développement de ressources numériques innovantes, exploitant pleinement les fonctionnalités interactives nouvelles offertes par le numérique ?

Avec l'intervention de :

- **Guillaume MATHELIER**, maire d'Ambilly (74),
- **Virginie LANLO**, adjointe au maire de Meudon (92),
- **Alain FOUCHE**, président du syndicat informatique Vienne services
- Un représentant de la Mission Ecoter

Avec la participation de Vincent PEILLON, ministre de l'Education nationale

JEUDI 22 NOVEMBRE 2012 DE 9H30 À 12H30

SÉANCE PLÉNIÈRE (AUDITORIUM)

LES COLLECTIVITÉS, ACTEURS DU RETOUR À L'ÉQUILIBRE ET MOTEURS DE LA RELANCE

Problématique

Le gouvernement s'est fixé comme objectif de réduire le déficit public à 3% de la richesse nationale en 2013, d'atteindre l'équilibre en 2017 et d'engager à partir de 2013 la réduction de la part de la dette dans la richesse nationale.

Pour atteindre ces objectifs, définis dans le projet loi de programmation des finances publiques (PLPFP) en cours de discussion au Parlement, les collectivités territoriales sont appelées à prendre part à l'effort de redressement ; après la stabilisation des concours de l'État en 2013, le projet de loi prévoit leur réduction progressive, à hauteur d'environ 1,5 % par an en 2014 et 2015, soit 1,5 milliard d'euros sur deux ans. Il précise par ailleurs qu'un pacte de confiance et de solidarité doit être conclu entre l'État et les collectivités pour préciser leur participation à l'effort collectif.

L'équilibre des comptes publics est un objectif nécessaire, mais il ne doit pas compromettre le retour de la croissance. Comment les collectivités locales peuvent-elles s'inscrire dans un mouvement de relance tout en maîtrisant leurs dépenses ?

Débat présidé par :

- **André LAIGNEL**, maire d'Issoudun (36), président de la communauté de communes du Pays d'Issoudun, président du Comité des finances locales
- **Philippe LAURENT**, maire de Sceaux (92), vice-président de la communauté d'agglomération Les Hauts de Bièvre, président de la commission Finances et fiscalité locales de l'AMF

Avec la participation de Pierre MOSCOVICI, ministre de l'Economie et des Finances

1^{ère} séquence – Comment desserrer les contraintes liées au gel et à la baisse ultérieure des dotations ?

Lors des Etats généraux de la démocratie territoriale, le Président de la République a annoncé que les modalités de diminution des dotations prévue à compter de 2014 feront l'objet d'une concertation avec les associations d'élus.

La séquence sera l'occasion de débattre des termes de cette concertation et d'examiner les éléments pouvant contribuer à répondre efficacement et durablement aux contraintes de financement du bloc communal.

En préalable, les collectivités peuvent-elles supporter à la fois le gel de leurs dotations et la multiplication des normes ?

Comment redonner des marges de manœuvre aux collectivités afin de préserver le financement de l'action locale ? Des chantiers sont déjà engagés, à la fois pour ralentir l'évolution des dépenses locales et pour garantir les ressources fiscales :

- Comment réduire les normes imposées aux collectivités locales ?
- Quels dispositifs mettre en place pour contribuer à la maîtrise des dépenses salariales, notamment en matière d'organisation du couple communautés / communes ?
- L'engagement de la révision des valeurs locatives : que peuvent en attendre les collectivités locales en termes de réajustement de leurs ressources fiscales ?
- Faut-il œuvrer pour conférer davantage d'autonomie fiscale aux collectivités ?

Au-delà de la concertation sur la diminution des dotations, toutes ces questions ont vocation, selon l'AMF, à être débattues dans le cadre d'une structure de concertation adéquate et de relations renouvelées avec l'Etat. La table-ronde sera l'occasion de définir sur la forme et sur le fond ce qu'attendent les maires et les présidents de communautés du pacte de confiance et de solidarité annoncé par le Président de la République.

Avec l'intervention de :

- **Gilles CARREZ**, député-maire du Perreux-sur-Marne (94), vice-président de la communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne, président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale
- **Christian ECKERT**, député-maire de Trioux (54), rapporteur de la commission des finances de l'Assemblée nationale
- **Pierre JARLIER**, sénateur-maire de Saint-Flour (15), président de la communauté de communes du Pays de Saint-Flour, président de l'Association des maires du Cantal
- **Christophe SIRUGUE**, député-maire de Chalon-sur-Saône (71), président de la communauté d'agglomération du Grand Chalon
- **Alain LAMBERT**, président de la Commission consultative d'évaluation des normes
- **Bruno BEZARD**, directeur général des finances publiques, DGFIP
- **Serge MORVAN**, directeur général des collectivités locales, DGCL

2^{ème} séquence – Comment assurer aux collectivités locales des marges de manœuvre suffisantes pour agir en faveur de la relance ?

Si les collectivités comprennent la nécessité de participer au retour à l'équilibre, elles doivent aussi disposer de marges de manœuvre suffisantes pour agir en faveur de la relance. L'objectif de cette seconde séquence est de démontrer, par l'exemple de l'investissement local, l'importance de la préservation des marges de manœuvres financières du bloc communal.

Bien qu'autofinancés pour une large partie, les investissements locaux reposent sur la capacité de la collectivité à financer le reliquat par l'emprunt. Or, le contexte de raréfaction du crédit ne facilite pas l'obtention de financements bancaires performants ; combiné à la diminution à venir des dotations, ce contexte risque d'avoir des conséquences sérieuses sur l'investissement local.

La séquence permettra de faire le point sur les différents dispositifs mis en place ou envisagés au cours de l'année 2012 pour faire face, de manière ponctuelle ou plus durable, à ces difficultés, et de s'interroger sur les solutions qui permettront d'y apporter une solution pérenne.

A ce titre, il sera débattu du projet d'Agence de financement des investissements locaux, porté par les associations d'élus.

Avec l'intervention de :

- **Jacques PÉLISSARD**, maire de Lons-le-Saunier (39), président de la communauté d'agglomération de Lons-le-Saunier, président de l'AMF
- **Christian PIERRET**, maire de Saint-Dié-des-Vosges (88), président de la Fédération des villes moyennes
- **Ramon FERNANDEZ**, directeur général du Trésor (en attente de confirmation),
- **Serge MORVAN**, directeur général des collectivités locales, DGCL

Débat animé par Jean DUMONTEIL, journaliste.

Dossier de presse de présentation des débats du 95^e Congrès des maires et des présidents de communautés de France
Achevé d'imprimer le 7 novembre 2012

JEUDI 22 NOVEMBRE DE 9H30 À 12H30
ATELIER - SALLE 42

LES COMMUNES AU CŒUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Problématique

La lutte contre l'effet de serre trouve depuis la flambée du prix de l'énergie fossile, pétrole notamment, de nouvelles justifications. Au défi environnemental s'ajoute, avec la montée de la précarité énergétique, un défi social et économique immense mais aussi des opportunités de développement local. Pour que la transition énergétique soit porteuse de croissance, il convient de s'interroger sur la gouvernance de l'énergie dans les territoires et sur l'efficacité des cadres réglementaire et institutionnel existants. A travers l'organisation de cet atelier, l'AMF entend contribuer au grand débat national sur la transition énergétique qui se déroulera de novembre 2012 à mai 2013 et devrait aboutir à l'élaboration d'une loi.

Atelier animé par :

- **Denis MERVILLE**, maire de Sainneville (76), vice-président de la communauté de communes de Saint Romain de Colbosc, Médiateur de l'énergie, président de la commission Environnement et développement durable de l'AMF
- **Michel BOURGAIN**, maire de L'Île Saint Denis, (93), vice-président de la communauté d'agglomération de Plaine Commune, rapporteur de la commission Environnement et développement durable de l'AMF

1^{ère} séquence – Transition énergétique : une opportunité pour les territoires ?

A partir d'exemples de politiques énergétiques locales « intégrées », issues notamment de villes signataires de la Convention des Maires, cette séquence évoquera les opportunités de développement et d'emploi local et notamment de redressement industriel, offertes par la transition énergétique.

Avec l'intervention de :

- **Jacques BUCKI**, maire de Lambesc (13), vice-président de la communauté d'agglomération du Pays d'Aix
- **Bertrand PANCHER**, député de la Meuse
- **Un représentant d'EDF**
- **Un représentant de GDF-SUEZ**

2^{ème} séquence – Focus sur la précarité énergétique

Ce focus sera l'occasion d'évoquer les termes de la proposition de loi « visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre » et en particulier les conditions de mise en œuvre de la tarification progressive.

Avec l'intervention de :

- **François BROTTE**, député-maire de Crolles (38) (sous réserve)

3^{ème} séquence – Production et distribution électrique : quelle organisation des territoires ?

Cette séquence permettra d'évoquer les particularités du modèle français, « à la fois centralisé et décentralisé », et ses conséquences sur l'articulation et la coordination des politiques énergétiques alors que la péréquation tarifaire nationale de l'énergie constitue un élément fort de solidarité entre les territoires urbains, ruraux et d'outre-mer.

Avec l'intervention de :

- **Martial SADDIER**, député-maire de Bonneville (74), président de la communauté de communes Faucigny-Glières
- **Guy HOURCABIE**, maire de Toury-Lurcy (58), président de la communauté de communes de Sologne-Bourbonnais-Nivernais, 1^{er} vice-président de la FNCCR
- Un représentant d'ERDF

Avec la participation de Delphine BATHO, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

**JEUDI 22 NOVEMBRE DE 9H30 À 12H30
ATELIER - SALLE 43**

PETITE ENFANCE : COMMENT MAINTENIR UN ACCUEIL DE QUALITE ?

Problématique

L'atelier sera l'occasion de rappeler l'engagement fort des élus qui sont très souvent impliqués dans le développement de modes d'accueil du jeune enfant et de s'interroger sur le devenir de cet accueil, les élus étant soumis de la part de leurs partenaires financiers à de nouvelles exigences, qui fragilisent le fonctionnement des structures existantes et pèsent sur la création de nouvelles places.

Atelier animé par :

- **Elisabeth LAITHIER**, adjointe au maire de Nancy (54) déléguée à la politique familiale et à la petite enfance, présidente du groupe de travail Petite enfance de l'AMF
- **Valérie DEMANGEAU**, maire du Pellerin (44), vice-présidente de la communauté urbaine Nantes Métropole, rapporteur du groupe de travail Petite enfance de l'AMF

1ère séquence – Comment conforter les communes gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) dans leur activité ? Vers une application raisonnée des exigences pesant sur les établissements d'accueil de la petite enfance ?

Ce premier temps permettra de faire un point sur les modalités d'application de la lettre circulaire du 29 juin 2011 relative à la PSU, de nombreuses communes s'inquiétant en effet des conséquences financières liées à une application stricte des dispositions de ce texte pour les établissements qu'elles gèrent ainsi que pour les établissements associatifs implantés sur leur commune.

Au-delà de cette question, les communes s'inquiètent de façon plus générale de la baisse de financement des CAF qui fragilise les places existantes et rend difficile la création de places nouvelles.

Avec l'intervention de :

- **Magali BESSAOU**, directrice adjointe de l'Association des maires de l'Aveyron
- **Solange PASSARIS**, membre d'honneur de l'Association des collectifs enfants parents professionnels (ACEPP)
- **Hervé DROUET**, directeur général de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)

2ème séquence – Les grandes orientations en matière d'accueil de la petite enfance

Alors que le gouvernement annonce son ambition pour le développement de modes d'accueil de la petite enfance et le retour à la scolarisation des enfants de moins de trois ans, quelles seront les orientations retenues par la nouvelle convention d'objectifs et de gestion négociée entre l'Etat et la CNAF ? En effet, dans un contexte financier très contraint, les communes se demandent comment rendre possible la création de places nouvelles et s'interrogent sur l'opportunité de travailler avec le secteur privé.

Enfin, quel sens donner à la mise en œuvre d'un service public de la petite enfance annoncé par le gouvernement ?

Avec l'intervention de :

- **Delphine CHAUFFAUT**, responsable du département questions sociales du Centre d'analyse stratégique
- **Hervé DROUET**, directeur de la Caisse nationale des allocations familiales ou son représentant
- **Jean-Emmanuel RODOCANACHI**, vice-président de la Fédération française des entreprises de crèches
- **Cécile SENINA**, directrice du service Petite enfance de la ville de Roubaix (59)

Avec la participation de Dominique BERTINOTTI, ministre déléguée auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, chargée de la Famille

POINTS INFO

Mardi 20 novembre

Salle 43

11h-12h30 : L'organisation des manifestations sur le territoire communal (réunion Mairie 2000)

Salle 41

11h-12h30 : Tourisme et commerce

Mercredi 21 novembre

Salle 41

14h30-15h45 : Propreté : de l'incivilité aux dépôts sauvages

Salle 41

16h-17h15 : Le SPANC

Jeudi 22 novembre

Salle 41

9h30-10h45 : Centenaire de la Première guerre mondiale (présentation des actions)

Salle 41

11h-12h15 : Schémas départementaux de coopération intercommunale

L'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

MARDI 20 NOVEMBRE 2012 DE 11H À 12H30
POINT INFO - SALLE 43

- Approche juridique (quels types de responsabilités sont engagés ?)
- Quels types de manifestations sont concernés ?
- Les points à vérifier ?
- Témoignages d'élus

Animé par :

- **Bruno LEPRAT**, journaliste

Avec les interventions de :

- **Etienne MOURRUT**, maire du Grau-du-Roi (30),
- **Luc BRUNET**, Observatoire SMACL des risques de la vie territoriale,
- **Jean-Yves LE LOUËT**, Fédération française des carnivals et festivités
- **Philippe MATHELON**, SACEM.

TOURISME ET COMMERCE

EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES
DES STATIONS CLASSÉES ET COMMUNES TOURISTIQUES

MARDI 20 NOVEMBRE 2012 DE 11H00 À 12H30
POINT INFO - SALLE 41

- Quelle synergie développer entre commerce et tourisme ?
- Quel rôle pour les maires et les présidents de communautés ?

Animé par :

- **François COMMEINHES**, maire de Sète (34), co-président du groupe de travail Tourisme de l'AMF
- **Patrick MOLINOZ**, maire de Venarey-Lès-Laumes (21), président de la communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine, co-président du groupe de travail Tourisme de l'AMF

Avec la participation de :

- **Marc FRANCINA**, député-maire d'Evian-les-Bains (74), président de l'Association nationale des maires des stations classées et communes touristiques (ANMSCCT)

Avec l'intervention de :

- **Jean-Claude BLIN**, maire d'Eguzon-Chantôme (36), président de la communauté de communes du Pays d'Eguzon - Val de Creuse
- **Daniel FASQUELLE**, député-maire du Touquet-Paris-Plage (62)
- **Gérard TRÉMÈGE**, maire de Tarbes (65)
- **André MARCON**, président de de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI)

PROPRETÉ : DE L'INCIVILITÉ AUX DÉPÔTS SAUVAGES

MERCREDI 21 NOVEMBRE 2011 DE 14H30 À 15H45
POINT INFO - SALLE 41

Les maires sont confrontés quotidiennement aux petits gestes d'incivilités et à la constitution de dépôts sauvages, plus ou moins importants ou plus ou moins discrets. Les enjeux de la propreté sont à la fois techniques et politiques :

- la propreté est une question de salubrité et d'hygiène publique. Il faut déterminer les dispositifs de collecte les plus efficaces, organiser les ramassages rapidement, tout en maintenant des coûts raisonnables, dissuader la création de dépôts sauvages, les rechercher et les enlever le plus efficacement possible ;
- la propreté est également un enjeu politique car elle reflète l'appropriation de l'espace public par les habitants, leur intégration dans une vie collective, la qualité du vivre ensemble ;
- la propreté contribue à forger l'image de la commune, auprès de ses habitants comme auprès de ses visiteurs.

Le thème peut être envisagé sous différents angles :

- juridique,
- communication avec la population,
- technique et économique.

Animé par :

- **Jean-Yves MENO**, maire de Plouzbère (22), président du SICTOM Ouest Armor (sous réserve)
- **Roger LE GOFF**, maire de Fouesnant (29) (sous réserve)

Avec l'intervention de :

- **Magali ORDAS**, adjointe au maire de Versailles (78), présidente de l'Association des villes pour la propreté urbaine
 - **Jean-François MOLLE**, président de Vacances Propres
 - **Pascal MOLINER**, professeur de psychologie sociale à l'université de Montpellier (sous réserve)
-

EVOLUTION RÉGLEMENTAIRE DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) EN PARTENARIAT AVEC LA FNCCR

MERCREDI 21 NOVEMBRE 2012 DE 16 H00 À 17H15

POINT INFO - SALLE 41

Avec 12 millions de Français concernés par l'assainissement non collectif et une échéance fixée par la LEMA au 31 décembre 2012 pour le contrôle de toutes les installations d'assainissement individuelles, les communes sont au cœur de l'actualité de l'assainissement.

La loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II) du 13 juillet 2010 prévoyait de modifier la réglementation en matière de SPANC afin de répondre aux difficultés soulevées ces dernières années par les élus locaux en matière de gestion de l'assainissement non collectif. Deux arrêtés du 7 mars et du 27 avril 2012, entrés en vigueur le 1^{er} juillet dernier, viennent de réviser la réglementation applicable aux installations d'assainissement non collectif.

Ce point info sera l'occasion de présenter les évolutions réglementaires et les travaux du « plan national assainissement non collectif ». Il évoquera également les problématiques de financement des SPANC et de relations avec les usagers.

A cette occasion sera présenté le nouveau cahier des réseaux « *Le maire et l'assainissement non collectif* » réalisé par la FNCCR et l'AMF.

Animé par :

- **Denis MERVILLE**, maire de Sainneville-sur-Seine (76), président de la commission Environnement et développement durable de l'AMF
- **Christian CHATON**, maire d'Escamps (89), représentant de la FNCCR

Avec l'intervention de :

- **Julien LABALETTE**, chargé de mission réglementation assainissement, ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
 - **Sandrine POTIER**, chargée de mission en assainissement non collectif, Fédération nationale des collectivités concédentes et régies (FNCCR)
 - deux élus responsables de services publics d'assainissement non collectif
-

LE CENTENAIRE DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE : COMMENT LE PRÉPARER ?

JEUDI 22 NOVEMBRE 2012 DE 9H30 À 10H45
POINT INFO - SALLE 41

- Actions envisagées par la Mission du Centenaire (commémorations internationales et nationales)
- Modalités d'action des maires, soutien aux initiatives locales, rôle des comités départementaux du Centenaire
- Information sur la constitution du Comité des communes pour le Centenaire

Animé par :

- **Adeline HAZAN**, maire de Reims (51), présidente de la communauté d'agglomération de Reims Métropole, membre du comité directeur de l'AMF
- **André ROSSINOT**, maire de Nancy (54), président de la communauté urbaine du Grand Nancy, 1^{er} vice-président de l'AMF

Avec l'intervention de :

- **Michel BERNARD**, sous-préfet de Reims
- **Bernard SANDRAS**, directeur de l'Office de tourisme de Haute-Somme à Péronne

LES SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

JEUDI 22 NOVEMBRE 2012 DE 11H À 12H15
POINT INFO - SALLE 41

- Etat des lieux de la mise en œuvre des schémas
- Réponse aux questions des élus sur la mise en œuvre des schémas

Avec l'intervention de :

- représentants de la Direction générale des collectivités territoriales (DGCL)

CONTACTS ET ADRESSES UTILES

- **Accréditation nécessaire** : en salle de presse (Pavillon 4 du Parc des expositions de la Porte de Versailles)
- **Contact presse** :
- | | |
|--|--|
| Marie-Hélène Galin | Thomas OBERLE |
| Tél : 01 44 18 13 59 | Tél : 01 44 18 51 91 |
| 06 80 18 61 66 | 06 89 05 76 35 |
| Fax : 01 44 18 14 38 | Fax : 01 44 18 14 38 |
| mhgalin@amf.asso.fr | toberle@amf.asso.fr |
- **Accès** : Pavillon 4
- **Horaires** : 9h00 à 18h30
- **Transports** : Métro Porte de Versailles (ligne 12) ;
Lignes de bus n° 80 et tramway (ligne 3)
Parking C de Paris-Expo